



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 5 juin 2017 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Avant le début de la séance, les membres du conseil municipal procèdent à la distribution des arbres et des livres dans le cadre du programme Une naissance, un arbre, un livre.

Première période de questions

Les vingt personnes présentes ne posent aucune question.

2017-220

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Procès-verbaux

2017-221

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} mai et 15 mai 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} mai et 15 mai 2017 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} mai et 15 mai 2017.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2017-222

Adoption du *Règlement 515 visant à augmenter de 150 000 \$ le fonds de roulement*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 515 visant à augmenter de 150 000 \$ le fonds de roulement* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2017-223 Adoption du Règlement 458-18 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones C5-010, H3-124 et H3-125)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-18 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones C5-010, H3-124 et H3-125)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-224 Adoption du Règlement 458-19 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-19 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-225 Adoption du Règlement 456-3 modifiant le Règlement 456 de lotissement (Dispositions diverses)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 456-3 modifiant le Règlement 456 de lotissement (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-226

Règlement de crédit de taxes pour la construction résidentielle

CONSIDÉRANT qu'une plainte contre la Ville de Farnham a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en lien avec l'adoption du *Règlement 508 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2017*;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, ce programme prendra fin le 31 décembre 2017 et ne pourra plus être offert par la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que plusieurs Municipalités au Québec adoptent des dispositions permettant d'octroyer des crédits aux propriétaires de nouvelles constructions résidentielle, peut importe où elles se trouvent sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du Gouvernement du Québec d'octroyer des pouvoirs aux Municipalités pour augmenter leur autonomie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne veut pas dénoncer à son tour les Municipalités ayant adopté ce type de programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est un levier important pour favoriser le développement des collectivités;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de faire cesser cette pratique pour l'ensemble des Municipalités du Québec sans avoir à déposer des plaintes pour chacune d'elle, ou de modifier les dispositions législatives afin que ce programme d'octroi de crédit de taxes pour toute les nouvelles constructions résidentielles soit autorisé.



Administration générale, greffe et affaires juridiques

2017-227

Fermeture d'une partie de chemin public - Lot 6 109 327 du cadastre du Québec - Rue Collins

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 4 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville de Farnham peut procéder, depuis le 1^{er} janvier 2006, à la fermeture d'un chemin public simplement par l'adoption d'une résolution;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le lot 6 109 327 du cadastre du Québec, étant une partie actuelle de la rue Collins soit fermé à la circulation et retiré de l'emprise du chemin public.

2017-228

Commission scolaire du Val-des-Cerfs - Don du lot 6 109 327 du cadastre du Québec (Rue Collins)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs procédera à l'aménagement d'un débarcadère d'autobus à l'école Mgr-Douville au cours de l'été 2017;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ne détient pas suffisamment d'espace sur le terrain de l'école Mgr-Douville pour aménager le trottoir projeté avec l'aménagement du débarcadère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a à cœur d'assurer la sécurité des élèves de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham offre gratuitement à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs le lot 6 109 327 du cadastre du Québec (Rue Collins), d'une superficie de 1 060,5 m² aux conditions suivantes :

- Que l'acte de cession devra être signé au plus tard le 1^{er} juillet 2017.
- Que cette cession est faite sans garantie légale.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2017-229

Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham

Document : Projet de politique, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte la nouvelle Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham, telle que soumise.

QUE la résolution 2017-171 soit abrogée à toutes fins que de droit.



2017-230 Pompiers de Farnham - Collecte de sang

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 29 mai 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la tenue d'une collecte de sang, le 25 août 2017, à la caserne des pompiers.

Finances municipales

2017-231 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 1^{er} juin 2017

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 1^{er} juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 627 486,12 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 331 792,10 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 1^{er} juin 2017 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M^{me} Pauline Mercier soit approuvé.

2017-232 Transferts budgétaires - Trésorerie

Document : Dossier de la trésorière daté du 10 mai 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires ci-dessous, à savoir :

QU'une somme de 32 000 \$ soit appropriée des postes budgétaires suivants :

Objet	Poste	Montant
Achat de services - Activités libres	02-701-91-447	1 700 \$
Revenus - Pince de désincarcération	01-234-26-000	3 000 \$
Revenus - Taxes générales	01-211-10-000	27 300 \$

pour être transférée aux postes budgétaires suivants :

Objet	Poste	Montant
Régime de retraite des élus Quote-part du déficit actuariel	02-110-00-211	4 000 \$
Informatique Renouvellement de licences	02-130-00-414	2 000 \$
Achat de photographies	02-190-00-639	1 000 \$



Objet	Poste	Montant
Entretien d'immeuble Poste de la Sûreté du Québec	02-210-20-522	1 000 \$
Achat de services - Incendie	02-220-00-442	3 000 \$
Assurance-vie - Brigadiers	02-290-00-281	600 \$
Contrôle animal	02-290-00-419	11 100 \$
Cotisation - Tourisme Cantons de l'Est	02-622-00-494	600 \$
Cotisation Régie des rentes	02-701-30-222	5 700 \$
Farnham s'active	02-701-91-341	1 200 \$
Farnham s'active	02-701-91-610	500 \$
Informatique - Bibliothèque	02-702-30-414	1 300 \$

2017-233

Transfert budgétaire - Service de sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 19 mai 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise le transfert budgétaire ci-dessous, à savoir :

QU'une somme de 10 000 \$ soit appropriée du poste budgétaire suivant :

Objet	Poste
Réparation du véhicule 1929	22-200-00-724

pour être transférée au poste budgétaire suivant :

Objet	Poste
Réfection du plancher de la caserne	02-220-20-522

2017-234

Transferts budgétaires - Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 23 mai 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires ci-dessous, à savoir :

QU'une somme de 10 000 \$ soit appropriée du poste budgétaire suivant :

Objet	Poste
Farnham en fête	02-701-71-516

pour être transférée aux postes budgétaires suivants :

Objet	Poste	Montant
Ajout de terre et amélioration du monticule du terrain de baseball	02-701-57-522	4 000 \$
Gestion des terrains de tennis	02-701-53-522	2 000 \$
Journées de la Culture	02-702-20-447	2 000 \$
Entretien du Centre d'arts	02-701-20-522	2 000 \$



2017-235 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Abrogation de la résolution 2017-214

Document : Résolution 2017-214 adoptée le 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT que la résolution 2017-214 visait le dépôt d'une demande de subvention pour la construction d'un tunnel sous la route 104;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas suffisamment avancé pour présenter la demande de subvention;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2017-214 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2017-236 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 10

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 16 mai 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 10 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 149 850,84 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 14 481,49 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2017-237 Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 15 000 \$ à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour l'année 2017.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-238 Centre d'action bénévole de Farnham inc. - Demande d'exemption de taxes foncières

Documents : Lettres de la Commission municipale du Québec datées des 24 avril et 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de Farnham inc. a demandé une reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières à la Commission municipale du Québec le 19 décembre 2007;

CONSIDÉRANT que cette exemption a été obtenue le 24 avril 2008 et était d'une durée de neuf ans;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ne s'oppose pas à ce que la Commission municipale du Québec reconnaisse le Centre d'action bénévole de Farnham inc. aux fins de les exempter de toutes taxes foncières pour l'immeuble sis au 1810, rue Principale Est.

Ressources humaines

2017-239

Fin de la période de probation de MM. Jean Quintin et Steve Joncas

CONSIDÉRANT que M. Jean Quintin a été nommé capitaine au Service de sécurité incendie le 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT que M. Steve Joncas a été nommé lieutenant au Service de sécurité incendie le 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que MM. Quintin et Joncas étaient soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera le 6 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la nomination de M. Jean Quintin à titre de capitaine au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 6 juin 2016.

QUE la Ville de Farnham confirme la nomination de M. Steve Joncas à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 6 juin 2016.

2017-240

Fin de la période d'essai de M. Maxime Papineau

CONSIDÉRANT que M. Maxime Papineau a été nommé à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) le 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Papineau était soumis à une période d'essai;

CONSIDÉRANT que M. Papineau a terminé avec succès cette période d'essai;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la nomination de M. Maxime Papineau à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics), rétroactivement au 18 mai 2017.

2017-241

Embauche de pompiers

CONSIDÉRANT le départ de MM. Guy Laflamme, Martin Montpetit, Marcel Quintin et Simon Surprenant;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à l'embauche de MM. Maxime Cardin et Jean Nicolas Paradis à titre de pompier au Service de sécurité incendie.



QUE le salaire et autres avantages soient ceux décrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la période de probation de MM. Cardin et Paradis débutera lors de leur première journée de travail à ce titre.

2017-242 Embauche de pompiers

CONSIDÉRANT le départ de MM. Guy Laflamme, Martin Montpetit, Marcel Quintin et Simon Surprenant;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à l'embauche de MM. Guillaume Béliveau et Cédric Blackburn à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE ces embauches sont conditionnelles au dépôt d'une preuve de résidence, tel que requis par les dispositions de l'article 19.9 de la convention collective des pompiers actuellement en vigueur.

QUE le salaire et autres avantages soient ceux décrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la période de probation de MM. Béliveau et Blackburn débutera lors de leur première journée de travail à ce titre.

2017-243 Poste de pompier au Service de sécurité incendie - Liste d'éligibilité

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham inscrive sur une liste d'éligibilité pour un poste de pompier au Service de sécurité incendie le nom de M. Jasson Plante.

QUE si M. Plante refuse un poste de pompier qui lui est offert, il devra reprendre le processus d'embauche.

Services techniques et développement

2017-244 Travaux de réfection de la rue Spoor - Contrôle qualitatif des matériaux

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie le contrat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue Spoor à la firme Groupe ABS au coût de 8 506 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2017-245 Déréglementation de la branche 2 du cours d'eau du Cimetière

CONSIDÉRANT que la branche 2 du cours d'eau du Cimetière n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;

CONSIDÉRANT que cette même branche draine un bassin versant de moins de 100 hectares;



CONSIDÉRANT qu'aucun cours d'eau n'emprunte ce lit d'écoulement;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 1^{er} décembre 2010, dans lequel celui-ci confirme que la branche 2 doit être considérée comme un fossé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite déréglementer la branche 2 du cours d'eau du Cimetière;

CONSIDÉRANT la politique de déréglementation d'un cours d'eau de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'au mois de mars 2011, un avis a été envoyé à chacun des propriétaires du bassin versant pour les informer de l'intention de la Ville de Farnham de demander la déréglementation de la branche 2 du cours d'eau du Cimetière;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires avaient alors manifesté leur désaccord par crainte de voir la fermeture éventuelle de cet ouvrage de drainage;

CONSIDÉRANT que malgré la déréglementation de la branche 2 du cours d'eau du Cimetière, le fossé demeurera en place et sera utilisé aux fins de drainage pour lesquelles il a été construit;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement de demander à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi d'abolir la réglementation qui régit la branche 2 du cours d'eau du Cimetière.

2017-246

Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Partie des lots 4 353 647, 4 354 010 et 4 355 756 du cadastre du Québec (Piste cyclable)

Document : Dossier de l'inspectrice senior daté du 19 mai 2017.

CONSIDÉRANT que le lot projeté ainsi que le lot au Nord de celui-ci ne sont pas utilisés à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le lot créé conservera la même vocation, soit la présence d'une piste cyclable dont l'aménagement a été autorisé en 1999 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la décision 307582;

CONSIDÉRANT que le lot créé ne nuira pas aux activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux dispositions applicables des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence de conséquences négatives sur le déroulement des activités agricoles déjà existantes ou en devenir;

CONSIDÉRANT l'absence d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et sur l'exploitation agricole;



CONSIDÉRANT l'absence d'impact du projet sur la préservation des ressources d'eau et de sol;

CONSIDÉRANT que le projet n'affecte pas la superficie des propriétés foncières avoisinantes où l'agriculture est pratiquée;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la demande est de permettre à la Ville de Farnham d'acquérir une partie de la piste cyclable afin de pouvoir l'administrer;

CONSIDÉRANT qu'une condition du propriétaire actuel, pour vendre une partie de ses terres, est que le lot projeté doit se rendre jusqu'à la limite arrière de ses terres, et ce, puisque cet espace n'est pas cultivable;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande visant à subdiviser et aliéner une partie des lots 4 353 647, 4 354 010 et 4 355 756 afin de créer un lot d'une superficie de 5 235,1 m², permettant à la Ville de Farnham d'acquérir la piste cyclable.

M. Rico Laguë déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2017-247

Demande de dérogation mineure - Lot 5 027 255 du cadastre du Québec - Rue Arbour

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 3 mai 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Mathieu Duhamel, mandataire de la compagnie 9121-7091 Québec inc., propriétaire du lot 5 027 255 du cadastre du Québec visant à permettre un lot ayant une profondeur de 27,43 m alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 30 m.

M. Rico Laguë reprend son siège.

2017-248

Demande de dérogation mineure - Lot 4 999 382 du cadastre du Québec - 1580, chemin Yamaska

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 3 mai 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Benoit Potvin, propriétaire du lot 4 999 382 du cadastre du Québec, sis au 1580, chemin Yamaska visant à permettre l'implantation d'une résidence avec une marge avant de 5,33 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge avant minimale de 12 m (Dont celle-ci peut être réduite de 25 % pour permettre une marge avant minimale de 9 m).

2017-249

Demande de certificat d'autorisation - 200, rue Desjardins

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour le remplacement des enseignes du bâtiment sis au 200, rue Desjardins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour le remplacement des enseignes du bâtiment sis au 200, rue Desjardins en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition suivante :

- Lorsque les enseignes existantes seront retirées, s'il y a une nuance de couleur sur le revêtement extérieur de l'immeuble, celui-ci devra être repeint.

2017-250

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 425, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 425, rue Meigs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 425, rue Meigs en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que l'éclairage indirect et le boîtier de l'enseigne posée à plat sur la façade latérale gauche de l'immeuble, soient situés à partir du dessous des fenêtres du 2^e étage.



- Que lorsque les enseignes existantes seront retirées, s'il y a une nuance de couleur sur le revêtement extérieur de l'immeuble, celui-ci devra être peint en bleu.

QUE la résolution 2017-205 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2017-251 Demande de permis - 311-313, rue Bérard

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement de fenêtres au bâtiment sis aux 311-313, rue Bérard;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le remplacement de fenêtres du bâtiment sis aux 311-313, rue Bérard en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-252 Demande de permis - 840, rue Saint-Paul

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour des travaux sur le garage du bâtiment sis au 840, rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour des travaux sur le garage du bâtiment sis au 840, rue Saint-Paul en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-253 Demande de permis - 815, boulevard Magenta Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour effectuer une réfection complète de la galerie avant, peindre des éléments existants sur le bâtiment, ajouter des volets sur une fenêtre et retirer les auvents du bâtiment sis au 815, boulevard Magenta Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection complète de la galerie avant, peindre des éléments existants sur le bâtiment, ajouter des volets sur une fenêtre et retirer les auvents du bâtiment sis au 815, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :



- Que les colonnes soient en aluminium blanc.
- Que les garde-corps et mains courantes soient en aluminium ou en PVC blanc.
- Que la frise située sous la corniche ne soit pas peinte et reste blanche.
- Que la porte d'entrée située sur la façade avant de l'immeuble ne soit pas peinte et reste blanche.
- Que le dessous de la galerie soit du même brun que le plancher de la galerie, les volets et les boîtes à fines herbes.
- Que le toit couvrant la totalité de la galerie soit deux versants.
- Qu'advenant le cas où le toit couvrant la galerie avant n'est pas construit en continuité au toit existant, les corniches du nouveau toit et du toit actuel devront être identiques et de couleur blanche.
- Que le revêtement extérieur situé dans le pignon du toit soit en déclin horizontal.
- Que le revêtement projeté dans le pignon du toit de la galerie soit blanc.

QUE la résolution 2017-202 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2017-254

Demande de permis - 2000, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'agrandissement du bâtiment sis au 2000, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour l'agrandissement du bâtiment sis au 2000, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Loisirs, culture et tourisme

2017-255

Exposition de voitures anciennes - Aide matérielle

Document : Résolution 2017-186 adoptée le 1^{er} mai 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2017-186 soit modifiée par l'ajout des informations suivantes :

« Les barricades seront livrées sur le site le vendredi précédent l'événement à 15 h 30. À la fin de l'événement, les organisateurs devront les placer le long de la station de traitement d'eau.



Les organisateurs pourront avoir accès aux prises électriques mais devront respecter l'ampérage disponible, les bris étant à leurs frais. »

Seconde période de questions

Trois des vingt-deux personnes présentes posent des questions sur le sujet suivant :

- Plainte au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les crédits de taxes.
- Arrêt obligatoire à la voie ferrée de la rue Dollard.
- Nombre de policiers sur le territoire de Farnham.
- État du chemin du Curé-Godbout.

La séance est levée à 19 h 30.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire